

Projet d'ordre du jour

Le 22 mars 2022 à compter de 19 h

Zoom-conférence

En raison de la situation entourant la COVID-19, la séance se tiendra sans la présence du public. Toutefois, un citoyen a la possibilité de s'inscrire en vue d'assister à la rencontre via ZOOM, nous vous remercions de nous transmettre votre inscription à la rencontre par courriel avant le 22 mars 2022, 16 h à : sg@csrl.net

APPRENONS ENSEMBLE, VISON LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport de la présidente du comité de parents	(Présidente)	10 min	I
8. Rapport du comité d'évaluation de la direction générale: 8.1 Bilan de mi-année	(Comité)	10 min	I
9. Rapport de la direction générale 9.1. Suivis au procès-verbal du 15 février 2022 9.2. Vente de l'école Assomption de Val d'Espoir 9.3. Vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar	M. Bujold (DG)	10 min	I D D
10. Rapport de la direction des services éducatifs 10.1 Calendriers scolaires 2022-2023 en FP/FGA 10.2 Cadre d'allocation des ressources éducatives 2022-2023 – Formation professionnelle 10.3 Cadre d'allocation des ressources éducatives 2022-2023 – Formation générale des adultes	M ^{me} Pichette DSÉ	20 min	D D D
11. Rapport de la secrétaire générale : 11.1 Révision des politiques 11.1.1 Politique de gestion documentaire 11.2 Mécanisme d'élection des administrateurs	Mme Nicol	30 min	D I
12. Ordre du jour de consentement 12.1 Procès-verbal de la séance du 15 février 2022 <i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>	M. Bujold (DG)	5 min	D
13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I